

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

MARDI 1^{ER} MARS 2022 à 18 HEURES
120 ROUTE D'UZES PROLONGEE
30500 SAINT-AMBROIX

L'ordre du jour est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE

- Convention avec le CDG30 pour le service de protection des données
- Petites Villes de Demain - assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'ORT (opération de revitalisation du territoire) – demande de subvention
- guichet unique Renov Occitanie : convention annuelle de moyens pour 2022 avec le CPIE Gard
- Désignation d'un représentant au Comité Consultatif du projet de PNR dans les garrigues (portage PETR Uzège Pont du Gard)
- Développement de l'offre de soins et de santé

FINANCES

- Finances : garantie emprunts Agence France Locale
- Vente d'un véhicule
- Demande de subvention association Amical Club Bouliste de Barjac
- Acompte sur subvention Association des Gens du Voyage

ENVIRONNEMENT – MOBILITE

- Convention OCAD3E

ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

- Demande de subvention à la Caf pour la location de modulaires : maison des familles, jeunes et bureaux du personnel du service action sociale et culturelle
- Demande de subventions CFPPA pour les Ateliers seniors

ECONOMIE ZAE

- ZAE de Fabiargues : modification vente des terrains
- ZAE Terre de Barry St Jean de Maruejols : vente de terrains

AGRICULTURE

- Plan Alimentaire Territorial : Comité de Pilotage pour la réserve de substitution de Rohegude

Informations diverses

- Réflexion compétence eau
- Groupement de commandes achat et maintenance des défibrillateurs

DECISION :

Décision N°02-2022 : marché de Travaux DFCl mise aux normes des pistes K2 et K6 à Barjac

Dispositions dérogatoires pendant la crise sanitaire

Loi Vigilance Sanitaire promulguée le 10 novembre 2021

La réunion du conseil communautaire se tiendra à huis clos.
La quorum est fixé au tiers de l'effectif, apprécié sur les seuls présents.
Les membres du conseil communautaire peuvent disposer de deux pouvoirs.

Il vous est demandé de confirmer votre présence afin de faire le décompte prévisionnel du quorum, et de préciser les pouvoirs donnés.

Comptant sur votre participation,

En cas d'empêchement, ou pour toute information complémentaire, veuillez contacter Madame BASTIDE Bérengère, en charge du suivi du dossier, au 04.66.83.77.90. Merci.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président.
Olivier MARTIN



Pièces Jointes :

Note de Synthèse

Annexe : convention CDG

Rappel des préconisations : port du masque et respect des gestes barrières